

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL329

présenté par
Mme Beaudouin-Hubiere

ARTICLE 8

I. – Après la première phrase de l’alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« Il n’est pas renouvelable. »

II. – En conséquence, procéder à la même insertion après la première phrase des alinéas 17 et 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à empêcher la prolongation d’un contrat de projet. En effet, ce contrat pouvant aller jusqu’à 6 ans, il ne semble pas justifié d’imposer un CDD au-delà de cette limite. Il s’inscrit plus largement dans un objectif de lutte contre la précarité dans la fonction publique.